



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 5654

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes ressenties aujourd'hui par les éleveurs de viande bovine en raison de la forte baisse des prix d'intervention proposée dans le cadre de l'Union européenne par l'agenda 2000 ou Paquet SANTER. En effet, cette réduction serait économiquement redoutable puisque ses fondements reposeraient sur des facteurs qui ne peuvent être totalement maîtrisés. La perspective qui sous-tend cette proposition est une forte augmentation théorique de nos exportations vers l'Asie. Or ce marché est déjà largement conquis par les Etats-Unis et l'Australie. En outre, l'influence attendue d'une telle diminution des prix à l'égard des comportements alimentaires des consommateurs, à savoir un retour significatif vers la consommation de viande rouge, n'est pas certaine. Les industriels et les distributeurs pourraient être les seuls bénéficiaires d'une telle mesure et ce au détriment du consommateur initialement visé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions précises que le Gouvernement entend mener pour obtenir que la Commission de Bruxelles prenne en compte l'ensemble de ces données.

Texte de la réponse

La Commission européenne a présenté dans le cadre du Paquet Santer un projet de réforme de la politique agricole commune pour la période 2001-2006. Celui-ci porte notamment sur le secteur de la viande bovine, pour lequel la commission propose une réduction du prix de soutien, l'arrêt des achats publics, le renforcement du stockage privé et l'augmentation des primes compensatoires. La Commission motive cette proposition par la recherche d'une plus grande compétitivité d'une part de nos exportations sur le marché mondial et d'autre part de la viande rouge par rapport aux viandes blanches sur le marché intérieur. Si l'amélioration de la compétitivité est certainement essentielle pour des secteurs qui exportent fortement comme celui des céréales, il n'en va pas de même des autres secteurs comme celui de la viande bovine pour lequel l'exportation ne concerne qu'une part limitée de la production et dont le prix de marché est principalement orienté par la consommation intérieure. Aussi la baisse des prix doit-elle être limitée à ce qui est nécessaire au maintien de la compétitivité entre viande rouge et viande blanche, compte tenu de la nouvelle baisse envisagée pour les céréales. Il est également indispensable que cette baisse de prix modérée soit intégralement et équitablement compensée. Outre son importance économique, l'élevage remplit de multiples fonctions, qu'il convient de prendre en compte en particulier en terme d'entretien de l'espace et d'aménagement du territoire. Dans cette approche, pour que la politique agricole communautaire remplisse toutes ces missions et favorise l'occupation du territoire, les primes à l'élevage bovin doivent être liées, au moins en partie, aux surfaces de pâturage qui servent à l'alimentation des animaux. Le Gouvernement, en rappelant au Conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 novembre derniers la nécessité de fonder la réforme de la politique agricole commune sur une identité agricole européenne forte, a réaffirmé les spécificités de l'élevage bovin, qui mobilisera sa vigilance dans les négociations à venir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5654

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3774

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 185